

# MAIRIE DE CHANONAT

## Compte-rendu du Conseil Municipal du 28 novembre 2016

**Présents** : **Mmes** : Delphine Giraud, Sophie Bouvier, Hélène Delaigue, Marie-Odile Salle, Antoinette Mercier, Sandrine Arnaud, Anne-Marie Gourdon.  
**Mrs** : Daniel Thomas, Yves Berthon, Pierre Farges, Serge Charlemagne, Xavier Bernard, Bruno Ribière, Emmanuel Buc, Roland Bonjean, Serge Proust.

**Absente représentée** : Mme Nadège Fournier (pouvoir à Mme Mercier).

**Absents** : Mme Séverine Renault et Mr Julien Brunhes

Secrétaire de séance : Mr Serge Proust

Ouverture de la séance à 19 h 30 par Mr Serge Charlemagne.

### **1 - Point sur le projet des écoles et délibération sur le devenir de la grange Boulay**

A l'invitation du Maire et des Adjointes, le Cabinet « Ilot et Architecture » représenté par Mr Patrick Léaud est venu exposer le projet d'aménagement du secteur des écoles. Suite à l'étude de faisabilité autour de ces lieux réalisée par le Bureau d'Etudes « Boris Bouchet », la rue Saint-Jean (RD3a) qui sépare l'école maternelle de l'école élémentaire, n'a fait l'objet d'aucune réflexion approfondie concernant la sûreté routière. Isoler complètement les écoles et rendre ces lieux rassurés de tout passage de véhicules ; sujets, qui n'ont été abordés que tout dernièrement, nous invitent à revoir l'aménagement initialement prévu. Une nouvelle esquisse de l'îlot des écoles nous est présentée avec prise en compte de cette notion sécuritaire.

Si sur le fond du projet, l'installation de bâtiments (cantine, salle d'activités, terrain de sport, classes supplémentaires...) est acquise, le raccordement de la rue Saint-Jean à hauteur du carrefour des rues Magaud et Tascy est la solution proposée. La rue de Tascy élargie deviendrait alors la rue principale en continuité de la rue Saint-Jean en provenance du cimetière et rejoindrait la rue Viallevelours face au local des services techniques. La partie libérée à l'endroit de l'abri bus actuel jusqu'à la rue Derrière les Murs deviendrait alors parcelle privée communale. Celle-ci serait aménagée pour créer un lien entre les 2 écoles et isolerait le personnel et les élèves de toutes problématiques concernant la sécurité routière.

Se pose aussi la question du devenir de la grange Boulay, propriété de la commune. Celle-ci disparaît si le projet de continuité de la rue Saint-Jean via la rue de Tascy se concrétise. Après débats sur la démolition de cette demeure et l'aspect identitaire du village, l'ensemble du projet est soumis aux votes des élus.

**Le conseil municipal approuve par 15 voix POUR, 1 voix CONTRE la démolition de la maison Boulay et la réalisation du projet tel que défini et présenté par le Cabinet « Ilots et Architecture ».**

## **2 - Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 18 octobre 2016**

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

## **3 - Plan de financement du projet des écoles et délibérations sur l'emprunt prévu et les demandes de subventions**

Le coût estimatif du projet des écoles voté plus ci-dessus serait de l'ordre de 2 720 000 € environ. Celui ce décompose de la façon suivante :

- Voirie : 500 000 €
- Travaux proprement dit : 1 920 000 €
- Divers : 70 000 €
- Mobiliers : 36 000 €
- Maîtrise d'œuvre : 194 000 €

Le taux des subventions attendues avoisinerait les 65 % (DETR, FIC, FSIL, Région...).

Le recours à l'emprunt de 1 000 000 € est nécessaire pour réaliser ces travaux. Trois banques ont été contactées : le Crédit Agricole, la Caisse des Dépôts et Consignations et la Caisse d'Épargne. Sur ces trois banques, la Caisse d'Épargne a fait la meilleure offre, elle propose un taux fixe de 1,66 % sur 30 ans. Les remboursements annuels seraient de l'ordre de 42 709 €. Le coût global de l'emprunt après remboursement à 30 ans reviendrait à 1 281 270 €.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve par 17 voix POUR le plan de financement tel que présenté ci-dessus, autorise le Maire à des démarches de demandes de subventions auprès des partenaires habituels et le recours à l'emprunt pour 1 000 000 €.**

## **4 - Création et composition d'un comité de pilotage « Projet des écoles »**

Mmes Antoinette Mercier, Nadège Fournier, Anne-Marie Gourdon, Marie-Odile Salle et Mrs Serge Charlemagne, Yves Berton, Pierre Farges et Daniel Thomas sont candidats pour faire partie du comité de pilotage « Projet des écoles ».

**Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve par 17 voix POUR la composition du comité de pilotage « Projet des écoles »**

## **5 - Convention de mise à disposition de la parcelle ZH 908**

Pendant les travaux du quartier des écoles, il s'avère nécessaire de créer du stationnement autour du périmètre en question. La parcelle ZH 908 appartenant à l'EPF/SMAF, acquise pour le compte de la commune, s'y prête parfaitement. Toutefois une convention est nécessaire pour tout engagement de travaux sur ladite parcelle.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve par 17 voix POUR, la convention de mise à disposition de la parcelle ZH 908 et autorise le Maire à signer ladite convention.**

## **6 - Projet de regroupement des services techniques**

Mr Thomas présente le plan de financement du regroupement des services techniques à Tascy. Coût de l'opération 240 000 € avec autofinancement de la commune de l'ordre de 168 000 €. Le restant serait subventionné via la Dotation d'Équipement des Territoire Ruraux (DETR). Le devenir des locaux actuels ; ancien centre de secours incendie sera débattu lorsque les nouveaux locaux à Tascy seront devenus opérationnels.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve par 17 voix POUR le regroupement des services techniques à Tascy sur la parcelle ZH 909 et autorise le Maire à des démarches de demandes de subvention et le recours à l'emprunt si nécessaire.**

## **7 - Délibération concernant la restitution des parcelles ZH 490 et ZH 491 à la commune**

Les parcelles ZH 490 et ZH 491 situées aux abords de l'église de Chanonat sont des bâtiments achetés il y a plusieurs années par l'EPF/SMAF pour le compte de la commune dans l'objectif d'aérer ce lieu et permettre la valorisation de l'église. Cette démarche consiste à restituer les biens à la commune du fait que les emprunts sont totalement remboursés.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal par 17 voix POUR approuve la restitution par l'EPF/SMAF des parcelles ZH 490 et ZH 491 et autorise le Maire à signer tous les actes y afférant.**

## **8 - Délibération concernant le rachat par la commune des parcelles ZH 908, ZH 909, ZH 615, ZH 616 et ZH 495 à l'EPF/SMAF et délibération pour un emprunt pour financer ces rachats**

Les taux de l'EPF/SMAF au moment des opérations d'acquisition des parcelles étaient à un niveau inférieur à la tendance du marché de l'époque (emprunt à 2,5 % sur 10 ans). Les taux se sont inversés depuis. Des contacts ont été pris avec plusieurs banques pour un rachat des emprunts souscrits auprès de l'EPF/SMAF. C'est la Caisse d'Épargne qui a fait la meilleure offre, elle propose un prêt d'un montant de 342 000 € sur 25 ans au taux de 1,61 %. Les remboursements annuels du prêt représentent la somme de 19 616 €.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal par 17 voix POUR approuve la démarche de rachat des parcelles auprès de l'EPF/SMAF et autorise le Maire à souscrire un emprunt de 342 000 € auprès de la Caisse d'Épargne.**

## **9 - Opération de réhabilitation de l'assainissement non collectif**

Les personnes possédant un assainissement non collectif, c'est-à-dire toutes habitations dans l'impossibilité de se raccorder à un collecteur des eaux usées pour diverses raisons peuvent prétendre à des aides de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne et du Conseil Départemental pour la réalisation ou la mise aux normes de leur système individuel de traitement des eaux domestiques.

Le montant total des aides peuvent avoisiner les 60 % du montant global des travaux plafonné à 8 500 €.

Le maire propose de solliciter le SIVOM d'Issoire pour participer à l'opération de réhabilitation de l'assainissement non collectif.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **10 - Délibération concernant une demande de subvention exceptionnelle à l'association des donneurs de sang bénévole du territoire des Cheires ayant son siège à Saint-Amant-Tallende**

L'association des donneurs de sang bénévole du territoire des Cheires organisera en mars 2017 l'assemblée générale de l'Union Départementale. Cet évènement regroupe les 54 associations des donneurs de sang bénévole du département du Puy de Dôme. Elle sollicite auprès des communes du territoire des Cheires un soutien financier exceptionnel à l'organisation de cette manifestation.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal par 17 voix POUR est favorable pour allouer à titre exceptionnel à l'association des donneurs de sang bénévole du territoire des Cheires une subvention de 400 € pour l'organisation de cette manifestation.**

#### **11 - Réfection de la toiture du logement communal et Cabinet Médical**

Quatre entreprises ont été consultées pour une proposition de devis. L'entreprise qui a produit les meilleurs détails et prestations est l'entreprise Dupouyet de Chanonat pour un montant de 12 350 € hors taxes.

**Après avoir délibéré, le conseil municipal par 17 voix POUR a convenu de retenir l'entreprise Dupouyet pour la réalisation des travaux de réfection de la toiture du logement communal et Cabinet Médical.**

#### **12 - Labellisation de la commune au niveau 3 « Zéro-phyto »**

La commune de Chanonat s'est inscrite depuis plusieurs années dans la démarche de ne plus utiliser de produits phytosanitaires. Elle s'est vue décernée tout dernièrement le label « 3 feuilles » zéro-phyto qui récompense l'effort accompli pour se séparer de produits polluants tels que pesticide, insecticide, fongicide, herbicide... pour l'entretien de ses espaces publics. Seulement 4 % des collectivités du département ont obtenu ce label soit 26 communes.

#### **13 - Questions diverses**

- Mme Delphine Giraud soulève la question de la fiabilité des compteurs Linky suite à des problèmes rencontrés concernant des risques d'incendie dudit compteur.
- Les logos et la signature de la nouvelle Communauté de Communes (Mond'Arverne) et de l'Office de Tourisme ainsi que l'organigramme des services sont présentés aux membres du Conseil Municipal.

La séance est levée à 22 heures 15.

